

VENDREDI 03 JUIN 2016 à 14H30
Salle Beausoleil à Grimaud
PROCES VERBAL

En préambule le Président Jean-Michel COUVE, remercie les membres de l'association présents à cette assemblée générale mixte qui suit le forum organisé sur le thème : « L'étonnante et fabuleuse histoire des Maures : de son exception à sa labellisation Géopark par l'UNESCO »

Il informe que, depuis septembre 2014 jusqu'à mars 2016, l'activité de l'association était suspendue aux décisions d'une part du Syndicat Mixte, d'autre part du Conseil Départemental, en ce qui concerne leurs choix de porter notre dossier à l'UNESCO. C'est ainsi qu'il n'aura pas été possible de réunir en assemblée générale les membres de l'association au cours de l'année 2015, car nous ne savions pas qui pourrait porter la demande de labellisation Géopark, à l'UNESCO., étant entendu que notre association loi 1901, de droit privé ne peut avoir la capacité pour le faire. Cependant, Jean-Michel COUVE rappelle que Maures Développement Durable, dispose des compétences et des possibilités de contacts avec les entreprises privées, qui, pourraient aider financièrement le projet, et de relations avec les populations locales. L'organisation, ce matin, de notre forum témoigne de notre aptitude à communiquer et diffuser nos informations. Aussi, Jean-Michel COUVE propose de continuer à instruire ce travail d'inventaires sur le terrain, pour, sinon finaliser, du moins nourrir ce dossier de préfiguration de candidature à l'UNESCO.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les membres de l'assemblée générale extraordinaire ont été régulièrement convoqués par courriel et informés de l'ordre du jour en date du 19 mai 2016.

La liste des présents est annexée au compte rendu.

Le pouvoir de Robert BOUCHARD, représentant DCA PACA, a été envoyé au Président.

Conformément aux statuts de l'association (article 9), l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Mise en conformité des statuts et modification en fonction du dispositif de défiscalisation des dons et cotisations

Le Président rappelle les raisons de cette modification des statuts. Le 03 mars 2015, une demande de rescrit fiscal formulée au titre de l'article L.80 C du livre des procédures fiscales concernant la situation de l'association au regard de dons et mécénats a été adressée à l'administration fiscale.

Le 05 janvier 2016, l'administration fiscale répondait favorablement à l'association en demandant, cependant, de modifier l'article 15 des statuts.

Carole BLION, rappelle la législation en vigueur concernant les associations et notamment qu'il n'est pas possible d'attribuer aux associés une part quelconque des biens de l'association, comme le

laissait entendre cet article.

Proposition de modification des articles 15 et 16 des statuts

Rappel de l'article 15

« Le patrimoine de l'Association répond des engagements contractés par elle.

En cas de dissolution, le patrimoine de l'Association est réparti entre les membres de droit au prorata des participations au budget de fonctionnement arrêté lors de l'exercice budgétaire précédent la dissolution.

La comptabilité sera tenue conformément au Plan Comptable Général en vigueur. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Il est dressé chaque année un bilan ainsi qu'un compte d'exploitation. »

Proposition de nouvelle rédaction de l'article 15 : suppression du second alinéa

Nouvelle rédaction de l'article 15

Le patrimoine de l'Association répond des engagements contractés par elle.

La comptabilité sera tenue conformément au Plan Comptable Général en vigueur. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Il est dressé chaque année un bilan ainsi qu'un compte d'exploitation.

La proposition de modification concernant l'article 15 « Règles financières et comptables » est acceptée à l'unanimité.

Rappel de l'article 16 :

« Lorsque la dissolution est décidée, l'assemblée générale extraordinaire désigne un liquidateur »

Proposition de nouvelle rédaction de l'article 16 :

« En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés des opérations de liquidation. A la clôture des opérations de liquidation, elle prononce la dévolution de l'actif net conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, et conformément à la législation en vigueur au jour de la dissolution. »

La proposition de modification concernant l'article 16 « Dissolution et liquidation » est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant satisfait, le Président, Jean-Michel COUVE, clôt la séance de cette assemblée générale extraordinaire, et ouvre la séance en assemblée générale ordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Conformément aux statuts de l'association, article 9, l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de la dernière assemblée générale de décembre 2014

- Compte-rendu d'activités et bilan financier 2014
- Approbation des comptes 2014 et quitus à donner au conseil d'administration
- Affectation du résultat 2014
- Compte-rendu d'activités et bilan financier 2015
- Approbation des comptes 2015 et quitus à donner au conseil d'administration
- Affectation du résultat 2015
- Perspectives et budget 2016
- Questions diverses

Les rapports d'activités 2014 et 2015 sont distribués en séance., ainsi que les textes des résolutions à adopter par l'assemblée générale ordinaire.

Jean-Michel COUVE rappelle que, par suite d'aléas divers, l'assemblée générale prévue en 2015, qui devait arrêter les comptes de l'année 2014, a été plusieurs fois reportée. Nous devons donc délibérer sur les propositions du Conseil d'administration de décembre 2015, et, aujourd'hui, sur les rapports d'activité et financier de l'année 2015 ainsi que sur le budget prévisionnel pour 2016.

I RAPPORT D'ACTIVITES et BILAN FINANCIER 2014

1 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Du fait de la campagne électorale au premier trimestre puis de la mise en place des nouvelles équipes municipales, les activités de l'association ont été mises en veille au cours du premier semestre 2014.

Cependant, des réunions de travail se sont régulièrement tenues au siège de l'association ou à l'Oustalet au Cagnet des Maures avec l'appui bénévole de Frédéric Martos, nouvel adhérent de M.D.D. et du soutien de Carole Blion et Sandra Boyer.

Ces réunions ont permis de faire un point sur l'état d'avancement de nos projets. Après avoir constaté et regretté que l'insuffisance chronique de moyens financiers constituait un frein à l'avancée des actions, il est apparu opportun de recentrer les objectifs prioritaires :

- le Géopark et le Schéma de développement durable du tourisme (à intégrer à l'instruction du Géopark)

- Le soutien aux travaux du « Syndicat mixte du Massif des Maures » qui pourrait permettre de développer la poursuite de notre objectif « Préservation – Valorisation ».
- Quant au dernier volet de notre projet « Création d'un Pôle d'excellence formations-recherche-développement sur le thème de l'environnement méditerranéen », étant beaucoup plus complexe à concevoir et à instruire, il est apparu plus raisonnable de surseoir à son instruction, dans l'attente de moyens financiers nouveaux.

Au cours du second semestre 2014, des réunions de travail et de nouveaux contacts ont permis d'apporter des éléments nouveaux de réflexions et d'échanges permettant à l'association d'avancer dans ses projets.

➤ Un déjeuner de travail qui a réuni à Flassans, le Président, Guy Martini et Frédéric Martos sur le thème du « Géopark » a permis de consolider les pistes et orientations du projet de demande de labellisation à l'UNESCO. La labellisation servirait l'ensemble des acteurs territoriaux et des partenaires institutionnels et privés. Elle permettrait la reconnaissance de leurs savoir-faire et de leurs efforts en matière de développement durable et concourrait à faire fructifier leurs activités. S'agissant du seul projet français intéressant le littoral, avec une forte connotation de développement touristique, ce projet devrait pouvoir obtenir la reconnaissance de l'UNESCO.

➤ Réunions partenariales

Partenariats institutionnels

A la suite de concertations avec les responsables de services du Conseil Général, une rencontre avec le Directeur Général des Services, Alain PRUVOST, a eu lieu le 26 Septembre 2014.

Après présentation du projet, de ses objectifs et des enjeux territoriaux, il a été proposé d'engager, durant le 1^{er} semestre 2015, une étude de faisabilité concernant le « Géopark » et le « Schéma de développement durable du Tourisme » et d'en mesurer les convergences avec les politiques de développement territoriales mises en œuvre par l'Assemblée départementale.

Aussi a-il-été convenu que le Conseil Général mette à disposition de l'association, durant 6 mois, Frédéric Martos, sur un temps partiel de 40%, dans le cadre d'une convention à caractère onéreux.

Partenaires universitaires et scientifiques

Géologie et géosciences.

Après avoir pris contact avec le laboratoire de géologie « **Géoazur** » de l'Université de Nice, il a été envisagé une collaboration avec l'association MDD. Dans ce cadre, Géoazur a accepté d'accompagner l'étude de faisabilité du premier semestre 2015 en fournissant son expérience des inventaires et des scénarios de mise en valeur.

Valorisation numérique

Le principe d'une collaboration d'**Ingemédia**, Ecole d'ingénierie de communication numérique de Toulon a également été proposé et accepté. Elle permettrait d'accompagner le projet en fournissant deux supports numériques venant en appui de l'étude de faisabilité du premier semestre 2015. Elle a, aussi, accepté le principe d'une collaboration plus poussée, dès l'année suivante.

Le Parc National de Port-Cros

Une nouvelle rencontre avec Monsieur Guillaume SELLIER, Directeur du Parc, a permis de poser le principe d'un partenariat d'études. Son expertise en matière de développement durable maritime sera très complémentaire et appréciable pour la conduite de notre dossier « Géoparc des Maures ».

Partenariats privés

Des contacts ont, aussi, été établis avec quelques partenaires privés potentiels :

- Guillaume Ficat-Andrieu : Cadre à la Société SYSTRA propose sa collaboration personnelle sur toutes les questions intéressant les mobilités touristiques (cf ses publications sur ce thème)
- Claire Dutertre : Fondatrice de Femmes d'Entreprise d'Europe, Consultante Prospective & Stratégie – Communication - RH serait disposée à collaborer avec nous pour tout ce qui concerne la recherche et l'établissement de partenariats avec le monde de l'entreprise
- Une liste de prospects entrepreneuriaux privés a été établie. Des premiers contacts ont été pris par le Président. Des rencontres seront programmées dès le premier trimestre 2015.

Fonctionnement de l'association

- La convention pour une mission complémentaire administrative avec le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA. s'est poursuivie.
- En renfort, une secrétaire, Sandra BOYER a été embauchée pour un temps partiel correspondant à 8heures par semaine en C.D.I.

Au total : depuis le départ d'Hervé Passamar :

- des contrats partenariaux privés et publics
- du renfort administratif : Carole Blion et Sandra Boyer et participation bénévole de Frédéric Martos.
- 1er contact avec le Conseil Général.

Après avoir laissé la parole aux membres de l'association, il est proposé de passer au vote de la première résolution.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités de l'année 2014, décide de l'approuver dans toutes ses dispositions

Adoptée à l'unanimité

Jean-Michel COUVE laisse la parole à Carole BLION pour la présentation du rapport financier. Le bilan, compte de résultat et annexes ont été envoyé par courriel le 01 juin 2016 aux membres de l'association.

2. RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'année 2014 ont été préparés par le cabinet d'expertise comptable de l'association, et sont annexés au présent rapport. Une attestation de présentation des comptes annuels est également jointe aux documents obligatoires.

Par ailleurs, un tableau synthétique (que vous trouverez en fin de paragraphe) retranscrit toutes les recettes et dépenses depuis l'année 2007 et permet ainsi d'avoir une vision globale des résultats au cours de ces 5 dernières années.

En préambule nous soulignons que le total du bilan ressort à 22.931€, et que l'année 2014 s'est soldée par un résultat bénéficiaire de 5.223€.

A Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat de l'association présente les caractéristiques suivantes :

- total des produits de l'exercice 35.520€
- total des charges de l'exercice 30.297€

a) Produits

Les produits se décomposent en :

- cotisations pour 27.344 €
- produits financiers pour 87 €
- reprises sur provisions pour 8.089 €

✓ Le total des cotisations est supérieur à celui de l'an passé, mais il est, cependant à préciser qu'une cotisation d'une commune pour l'année 2012, non prévisible à l'époque, a fait l'objet d'une comptabilisation sur l'année 2014..Ainsi les seules cotisations de l'année 2014 sont en diminution de 4,27%. Cette diminution est due à l'exonération de cotisation annoncée lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013 des membres appartenant au collège 4. Seul un membre avait procédé au paiement de sa cotisation, le chèque ayant été encaissé en 2015. Le montant des cotisations est conforme aux décisions prises lors du conseil d'administration ayant proposé le budget prévisionnel de l'année 2014, et reste basé sur le recensement de l'année 2009 x 0,40.

✓ Les produits financiers sont inchangés par rapport à l'an dernier : il s'agit de rémunérations des sommes disponibles sur le compte bancaire de l'association pour 87€

✓ Les reprises sur provisions concernent les provisions pour cotisations impayées des années 2011 2012 de la commune de La Londe les Maures pour 7.630,20€ ainsi que l'association, UNAPL, pour 459€ concernant les années 2010 2011 2012.

b) Charges

Le total des charges est passé de 41.143€ à 30.297€ en 2014, soit une diminution de 26.36%.

Ces charges représentent :

- ✓ Les achats, charges externes et stock pour 6.718€ contre 32.875€ (année 2013) et comprennent :
 - la variation du stock de DVD
 - les honoraires du Cabinet AUDICOMPTA, chargé d'une mission administrative et comptable
 - des frais relatifs au site internet
 - des frais d'assurance
 - des frais de réceptions, missions, postaux
- ✓ Les salaires et charges sociales ainsi que les taxes afférentes aux salaires pour un montant de 6.318€. Nous rappelons que conformément aux décisions du conseil d'administration de décembre 2013, une secrétaire à temps partiel a été engagée à compter du 06 janvier 2014. Son contrat a été interrompu en septembre 2014.
- ✓ Une provision pour risque de cotisations impayées a été passée pour 459€, l'association DCA PACA se trouvant momentanément en difficulté financière.
- ✓ Les charges exceptionnelles de 16.800€ sont relatives à la décision prise en conseil d'administration du 24 avril 2015 de passer en pertes exceptionnelles les sommes dues par deux communes (La Londe les Maures et Le Luc en Provence) et une association (UNAPL) régulièrement absentes des réunions et n'ayant pas réglé leurs cotisations depuis plusieurs années. Il a été proposé de procéder à leur radiation.

Ainsi exposé, il ressort du compte de résultat de l'association pour l'année 2014, un bénéfice de 5 223€.

B Analyse du bilan : actif passif

a) Actif

- ✓ Le stock de 198€ mentionné en actif circulant concerne les DVD « Que vive le Massif des Maures » que l'association a réalisé au cours de l'année 2010, et qui sont toujours à disposition.
- ✓ Les créances de 15.761€ concernent les cotisations non versées au 31 décembre 2014. Au cours du premier semestre 2015, deux communes ont régularisé leurs cotisations.

Par mesure de prudence, une association n'ayant pas réglé ses cotisations depuis plus de deux ans, il a été procédé à la passation d'une provision pour « créances douteuses » pour un montant de 459€.

- ✓ Le poste "disponibilités" pour un montant de 7.399€ concerne le solde de la banque.
- ✓ Enfin les charges constatées d'avance pour 32€ concernent l'assurance RC souscrite auprès d'AVIVA pour la période du 01 janvier 2015 au 16 avril 2015.

b) Passif

- ✓ Le résultat de l'année précédente a été affecté au compte "report à nouveau" tel que voté par l'assemblée générale du 12 décembre 2014 statuant sur les comptes de 2013 qui s'établit à 14.291€.
- ✓ Les dettes sociales sont relatives à la taxe « formation continue » calculée sur les salaires de l'année.
- ✓ Les dettes financières concernent une cotisation réglée à tort par un membre associé.

Rappel des comptes depuis 2007	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Cotisations des membres	32 905	31 708	26 890	20 150	17 410	15 745	24 594	23 544
Subventions	26 250	26 750	18 000		130 000			
Partenariat privé			3 750					
Divers produits				597	79	87	281	3887
Reprise/ amortis. et provisions	3 288				4 257		306	8 089
Total des recettes	62 443	58 458	48 640	20 747	151 746	15 832	25 181	35520
Achats				316	8			13
Fonctionnement	-5 590	-5 262	-4 448	-5 037	-6 840	-6 722	-6 529	-6 561
Salaires chargés								-6 318
Etudes	-52 923	-17 641			-15 000	-110 410	-17 500	
Sites Latitude Galimard		-71 760	-71 760					
Manifestions Missions Réceptions	-2 340			-3 916	-496	-1 445	-9 024	-146
Charges exceptionnelles	-3 288	-612		-1 709	-4 692		-306	-16 800
Dotation aux provisions		-612	-2 445	-1 200	-306	-306	-7 783	-459
Total des dépenses	64 141	95 887	78 653	12 178	27 342	118 883	41 142	30 297
Engagements à réaliser					-113 091	104 649	8 442	
Résultat	-1 698	-37 429	-30 013	8 569	11 313	1 598	-7 519	5 223
							0	
REPORT FIN D'EXERCICE	67 773	30 344	331	8 900	20 213	21 811	14 292	19 515

c) Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé de voter sur l'affectation suivante :

résultat de l'exercice 5 223€

en totalité en compte "report à nouveau" qui s'élèverait ainsi à 19.515€

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et la présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014, décide d'approuver lesdits comptes et d'affecter les résultats de l'exercice ainsi qu'il suit :

Bénéfice	5.223 en
Report à nouveau qui s'élève à	19.515

Adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus pour leur gestion, pour l'exercice 2014, à tous les administrateurs.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour se poursuit avec la lecture du rapport d'activités de l'année 2015 par le Président, Jean-Michel COUVE

I RAPPORT D'ACTIVITES et BILAN FINANCIER 2015

1. RAPPORT D'ACTIVITES 2015

A – PARTENARIATS PUBLICS ET CONVENTIONS EN COURS

➤ **Le Conseil Général** dans sa séance du 09 février 2015 a notifié à Frédéric MARTOS sa mise à disposition auprès de notre association pour la période du 15 janvier 2015 au 15 juillet 2015. La convention entre le Département du Var et l'association « Maures Développement Durable » de mise à disposition a été signée et transmise à la Direction des ressources humaines du Conseil Général. Elle précise la nature des missions exercées par F MARTOS, la durée, les conditions d'emploi ainsi que les conditions financières de cette mise à disposition. Cette convention a été retournée par le Conseil Général en date du 16 Juin 2015.

Un bilan d'étape le 29 mai 2015 avec le M. le Directeur Général des Services, le Directeur de la Direction du Développement Economique de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme du Conseil Départemental et Mme la Directrice adjointe du Cabinet du Président. Cette réunion a visé notamment à obtenir un arbitrage du Conseil Départemental sur son positionnement au sein du projet. La période estivale et les réorganisations au sein de la collectivité ont entraîné une réponse de principe tardive

mais positive sur la participation du département qui, pour autant, **ne désire pas être le porteur du projet.**

➤ **Le syndicat mixte du massif des Maures (S3M)** Sa présidente Madame Christine AMRANE, Maire de Collobrières et Conseillère Départementale a exprimé son intérêt au projet de labellisation Géoparc par l'UNESCO et à son portage auprès de l'UNESCO.

- En effet, des différentes rencontres organisées entre MDD et S3M, il ressort que celui-ci, conformément aux prescriptions du cahier des charges de l'UNESCO pourrait, avantagement, constituer la structure porteuse du Géoparc.

- Dans cette perspective, il serait indispensable que le Conseil départemental veuille bien mettre son agent Frédéric MARTOS à disposition du Syndicat mixte.

- Des négociations sont en cours entre le Syndicat et l'assemblée départementale pour en fixer les conditions. Nous espérons qu'elles aboutissent fructueusement et le plus rapidement possible afin que nous puissions reprendre l'instruction de ce dossier qui **subit depuis plusieurs mois un retard préjudiciable.**

- Dès que l'ordre de mission sera signifié à Frédéric MARTOS, il conviendra d'échanger avec le Syndicat mixte des Maures pour formaliser un partenariat avec MDD dans le but de finaliser notre dossier de candidature.

➤ **Le Conseil Régional** a, également, été sollicité. Il s'est positionné favorablement et a proposé un rendez-vous de travail en Juin mais la proximité de l'échéance électorale a conduit à reporter cette réunion.

Il nous faudra monter un dossier sollicitant le soutien de la Région à la nouvelle équipe présidée par Christian Estrosi.

➤ **Les Chambres consulaires** : Des rencontres ont permis de présenter notre projet et préfigurer des partenariats qui pourraient se concrétiser dans le courant de l'année prochaine.

➤ **Les Communes** : De nouveaux contacts ont été pris dans le courant de l'année avec un certain nombre de collectivités, en particulier dans le Centre Var.

Ils devront être poursuivis sur l'ensemble du territoire afin de mobiliser celles dont les élus désirent bénéficier du label « Géoparc ».

➤ **Les Universités** :

Université de Toulon /La Garde

La convention a pour objet de développer les ressources d'enseignement dans les domaines de compétences pour lesquels un intérêt certain des deux entités est manifeste, et notamment le Master mention Hôtellerie Tourisme spécialité Management des Projets Touristiques Durables. **Cette convention a été cosignée le 21 septembre 2015.**

Laboratoire de géologie « Géoazur »

La convention a été établie, signée le **04 juillet 2015**, d'un montant de 3500€ entre l'association et Michel CORSINI, Professeur au Département des Sciences de la Terre de Sophia Antipolis, afin de participer à la réalisation du dossier de faisabilité du Géoparc sur le massif des Maures.

Elle prévoit la constitution d'un groupe de travail dirigé par Messieurs Michel CORSINI et Jean-Marc LARDEAUX ainsi que des expertises sur le terrain pour réaliser l'inventaire et la description des sites géologiques remarquables afin de rédiger les documents utiles à la constitution du dossier « Géoparc ».

Un premier rapport très intéressant « Géoparc sur le massif des Maures » nous a été adressé le 25 mai 2015. Il concerne des sites géologiques exceptionnels d'une grande richesse et d'intérêt pédagogique remarquable.

De ce fait, l'apport de Géoazur, laboratoire du département des sciences de la Terre de l'Université de Nice, sera déterminant. Ce dossier nous sera présenté lors d'une réunion ouverte dont la date reste à définir en fonction de l'avancement du dossier.

> **Syndicat Mixte de Haute-Provence (Géoparc des Monges)**

Le protocole d'accord, (sous la forme d'un marché à bon de commandes d'un maximum de 10 jours forfaitisé à 400 euros / jour frais de déplacement non inclus) prévoit une assistance du Syndicat mixte du Massif des Monges (S3M), dans la phase de montage du dossier de candidature « Géoparc des Maures ». La mission du syndicat s'attachera également à développer toutes initiatives favorisant les partenariats entre le Géoparc de Haute Provence et le Géoparc aspirant des Maures.

Ce protocole d'accord présenté lors de la réunion du Conseil d'Administration de décembre 2015 n'a pas été mobilisé. Le montant maximum de 4.000€ qui avait été prévu au budget prévisionnel 2015 sera reporté au budget 2016, si le cahier des charges est adopté par MDD et S3M.

B – PARTENARIATS PRIVÉS

- Acquis

- **Claire DUTERTRE**, consultante en stratégie et communication : conformément à la convention signée en février 2015, elle nous a apporté son appui et conseil à l'ensemble des questions liées aux contacts avec des partenaires privés, notamment pour constituer un premier dossier de présentation de la démarche Géoparc, destiné aux entreprises.

C'est ainsi qu'on été mis en œuvre deux partenariats privés, pour lesquels des conventions ont été signées. Elles précisent les actions prévisionnelles 2015 de l'association, et notamment, l'instruction du dossier de labellisation « Géoparc » incluant un nouveau projet territorial de développement durable du tourisme, le lancement des études, la reconstruction du Site internet et la mise en place d'une stratégie de communication autour de la candidature : Il s'agit des partenaires suivants :

- La société **SODILUC** : Leclerc du Luc en Provence
- La société **SOCODAG** : Leclerc de Cogolin

Ces deux conventions de soutien ont également pour objet de financer les études nécessaires au dépôt du dossier de candidature.

Elles ont abouti à une participation de 10 000 euros de financements privés.

La convention avec Mme Dutertre a pris fin en juin 2015.

- **Projet de défiscalisation**

Dès le mois de février, le Cabinet AUDICOMPTA par l'intermédiaire de Carole BLION s'est attaché à présenter auprès de l'administration fiscale une demande de rescrit afin d'obtenir l'habilitation à recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux dans le cadre du régime des dons et mécénats prévus par les dispositions des articles 200-1 et 238 bis du code général des impôts.

Par un courrier du 05 mars, l'administration fiscale souhaitait avoir de plus amples renseignements sur l'association et les membres qui la dirigent.

Le Conseil d'administration du 24 avril dernier ayant proposé et voté la composition d'un nouveau bureau, et la notification de la modification auprès de la préfecture ayant été reçu le 05 juin 2015, le dossier complet a été transmis à l'administration fiscale le 6 juillet 2015.

L'administration fiscale disposait d'un délai de 6 mois pour répondre à notre demande de rescrit fiscal. Elle nous a notifié ses conclusions en date du 05 janvier 2016, reçues le 19 janvier 2016. Il nous a été demandé de modifier l'article 15 de nos statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions légales, objet de notre assemblée générale extraordinaire qui a précédée.

Il ressort, cependant, de leur notification la conclusion suivante : « l'association Maures Développement Durable, qui revêt un caractère non lucratif, ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes, et qui concourt à la défense de l'environnement naturel, satisfait aux conditions posées par les articles 200-1-b et 238 bis-1 du CGI »

C - RESTRUCTURATION ET ACTUALISATION DU SITE **(www.maures-developpement.fr)**

La refonte du site a été confiée à Thomas Kolbé. L'objectif visé par ce travail est double :

- simplifier et rendre plus interactif le contenu du site actuel.
- adapter le site à une communication de flux plus dynamiques, plus lisibles et aptes à mobiliser plus largement sur le projet.

Cette démarche a été reportée dans l'attente de la signature des accords avec le Syndicat Mixte des Maures et le Conseil Départemental.

Intervention de Jean-Luc BAUBAUT souhaitant voir apparaître dans ce rapport un rappel des membres du Conseil d'administration ainsi que du bureau.

Il est, par conséquent rajouté que les membres du conseil d'administration sont constitués des collèges I, II et IV (article 11 des statuts). En date du 24 avril 2015, le Conseil d'administration a élu comme :

- Président de l'association : Jean-Michel COUVE
- Secrétaire de l'association : Florence LANLIARD
- Trésorier de l'association : Jean-Daniel TAVE ;

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités de l'année 2015, décide de l'approuver dans toutes ses dispositions

Résolution adoptée à l'unanimité

La parole est laissée à Carole BLION afin qu'elle présente le rapport financier 2015.

Les comptes annuels ont été communiqués aux membres par courriel.

2. RAPPORT FINANCIER 2015

Comme pour l'année 2014, les comptes annuels ont été préparés par le cabinet d'expertise comptable « audicompta » et sont annexés au présent rapport.

En préambule nous rappelons que le total du bilan s'élève à la somme de 42.498€ et que l'exercice s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 5.664€

Une synthèse du compte de résultat est rappelée ci-dessous.

Comparaison du compte exploitation	2014	2015
Cotisations des membres	23 544	14 095
Subventions	0	
Partenariat privé	0	10 000
Divers produits	3 887	76
Reprise/ amortis. et provisions	8 089	
Total des recettes	35 520	24 171
	0	
Achats	13	
Fonctionnement	-6 561	-8 128
Salaires chargés	-6 318	0
Etudes	0	-1 500
Assistance Département	0	-7 037
Manifestions Missions Réceptions	-146	-159
Charges exceptionnelles	-16 800	
Dotation aux provisions	-459	-1 683
Total des dépenses	30 297	18 506
	0	
Engagements à réaliser	0	
Résultat	5 223	5 664
	0	
REPORT FIN D'EXERCICE	19 515	25 179

A. Analyse du compte de résultat

A.a Ressources

Conformément aux décisions du Conseil d'administration du 12 décembre 2014, l'appel des cotisations s'est effectué dans le courant du mois de février 2015 sur les bases suivantes :

- pour le collège 1, communes : nombre d'habitants (recensement 2011) x 0,40€
- pour le collège 2, les organisations professionnelles : 153€
- pour le collège 3, les entreprises partenaires : 300€
- pour le collège 4, les citoyens 20€ par personne et 30€ pour un couple

- pour le collège 5 : personnes ressources : 153€

Le tableau présenté ci-dessous rappelle les cotisations appelées pour les membres des collèges I, II et IV.

	Population totale	
<u>Collège 1 : Communes</u>		12 412
Cabasse	2001	800
Collobrières	1916	766
La Garde-Freinet	1 796	718
Grimaud	4 211	1 684
Gonfaron	4269	1 708
Le Plan de la Tour	2 966	1 186
Rayol-Canadel-sur-mer	729	292
Le Thoronet	2 381	952
Vidauban	10 762	4 306
<u>Collège 2 : associations ou groupements</u>		1 530,00
U.D.V.N.		153
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var		153
Chambre d'Agriculture du Var		153
Chambre des Métiers du Var		153
FD Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var		153
CD Jeunes Agriculteurs du Var		153
Union Patronale du Var		153
Union Professionnelle Artisanale du Var		153
UN des Associations de Professions Libérales		153
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var		153
DCA PACA		153
<u>Collège 4 : Personnes ressources</u>		153,00
JM COUVE		153

A ce jour une seule commune et quatre membres associés n'ont pas réglé leur cotisation 2015.

<u>Collège 3 : Citoyens</u>		330
Citoyens		330
<u>Collège 5 : PARTENARIATS PRIVÉS</u>		10 000

Concernant le collège 3 « les citoyens » l'appel à cotisation a été envoyé par courriel, à tous les membres qui avait cotisé en 2013. Sur les quarante personnes contactées, treize ont réglé leur cotisation 2015. Les membres qui n'ont pas payé leur cotisation n'ont pas reçu de lettre de rappel. Nous précisons que les particuliers ayant cotisé en 2013 n'ont pas été appelés pour 2014 compte tenu d'une activité réduite au cours de cette année. En 2015 et compte tenu du retard pris dans notre démarche, nous proposons de passer en produits constatés d'avance ces sommes. Quoiqu'il en soit pour l'année 2016, un appel à cotisation sera envoyé prochainement à l'ensemble des membres

Dans les autres produits ont été comptabilisés la participation des sociétés SODILUC et SOCODAGE pour respectivement 5.000€ chacune.

Par ailleurs, 76€ de produits financiers ont été comptabilisés au cours de l'année 2015.

A.b Charges

Le total des charges s'est élevé à la somme de 18.506€ soit une diminution de 39%. par rapport à l'année 2014.

Ces charges représentent :

✓ Les achats, charges externes et stock pour 16.823€ contre 6.705€ (année 2014) et comprennent :

- les honoraires du Cabinet BLION, chargé d'une mission administrative et comptable
- des frais d'hébergement du site internet
- des frais d'assurance
- des frais de réceptions, missions, postaux , banque,...

mais également

- la mise à disposition de Monsieur Frédéric MARTOS par le Conseil Départemental pour la somme de 7.037,19€. La décision de mise à disposition programmée en 2014, n'a été conclue qu'en date de juin 2015 par une convention précisant son objet, la nature des fonctions exercée par F MARTOS, la durée, les conditions d'emploi. La convention s'est terminée le 15 juillet 2015.
 - une partie des travaux effectués par Michel CORSINI, Professeur au laboratoire Géoazur (Université Nice Sophia Antipolis) qui nous a été adressé en mai 2015 a fait l'objet d'un règlement de 1500€ à valoir sur le montant de la convention signée le 15 juillet 2015
- ✓ Une provision pour risque de cotisations impayées a été passée pour 1.683€. Cette provision concerne cinq membres associés pour les cotisations 2015 mais également pour des arriérés de cotisation remontant à 2013.

Ainsi exposé, il ressort du compte de résultat de l'association pour l'année 2015, un bénéfice de 5.664€.

B. Analyse du BILAN – Actif- Passif

a) Actif : quels éléments principaux

- ✓ Les créances de 7.947€ concernent les cotisations non versées au 31 décembre 2015. Comme nous le mentionnons et par mesure de prudence, nous avons procédé, au cours des deux dernières années, à la passation d'une provision pour « créances douteuses » pour un montant total de 2.142€ .
- ✓ Le poste “disponibilités” n'appelle pas de commentaire particulier.
- ✓ Enfin les charges constatées d'avance pour 2.076€ concernent d'une part l'assurance RC souscrite auprès d'AVIVA pour la période du 01 janvier 2016 au 16 avril 2016 et l'hébergement du site pour 2016, mais également la prestation de service effectuée en partie par Michel CORSINI et déterminée par le budget prévu dans la convention signée entre les deux parties. .

b) Passif

- ✓ Le résultat de l'année précédente sera affecté au compte “report à nouveau” tel que voté par l'assemblée générale de ce jour statuant et, sur les comptes de 2014 et sur les comptes 2015.
- ✓ Les dettes financières concernent une cotisation réglée à tort par un membre associé. (Chambre des Métiers)
- ✓ Les dettes fournisseurs concernent la facturation des prestations réalisées au cours de l'année 2015 et en attente de paiement.

c) Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé de voter sur l'affectation suivante :

résultat de l'exercice 5.664€

en totalité en compte “report à nouveau” qui s'élèverait ainsi à 25.179€

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et la présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015, décide d'approuver lesdits comptes et d'affecter les résultats de l'exercice ainsi qu'il suit :

Bénéfice 5.664€ en
Report à nouveau qui s'élève à + 25.179

Résolution adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale donne quitus pour leur gestion, pour l'exercice 2015, à tous les administrateurs.

Résolution adoptée à l'unanimité

III PERSPECTIVES 2016

1 ACTIVITES PREVUES

Les incertitudes concernant la participation, voire le partenariat, du Syndicat Mixte des Maures puis du Conseil Départemental ont entraîné, depuis fin 2014, un retard notable de nos travaux concernant le dossier « Géoparc ».

Malgré cela, tout au long de l'année 2015 et au début de l'année 2016, nous avons tenu à renforcer les contacts avec :

- les experts JM Lardeaux et M Corsini du laboratoire Géoazur.
- G.Martini devenu, depuis, secrétaire Général du Réseau mondial des Géoparcs
- L.Bergery de l'Université de Toulon-La Garde.

Nous avons, aussi, signé deux conventions avec les sociétés SODILUC et SOCODAG/Leclerc (Messieurs Norbert et Bernard Faraco) concernant deux dons d'un montant total de 10.000 € et obtenu la dispositif de défiscalisation par les Services fiscaux du département.

Nous avons pris en charge 40% des salaires de F.Martos du (01/01 au 15/07/2015) (réglé au Conseil Départemental, il y a quelques jours/ 7.037euros) et réglé une avance de 1.500€ sur les 3.500 prévus par la Convention avec Géoazur.

Mais depuis janvier 2015, nous sommes en attente de la décision du Conseil départemental :

- Accepterait-il de s'intéresser à ce dossier de labellisation ?
 - Un accord serait-il trouvé avec le Syndicat mixte des Maures pour le portage du dossier, compte tenu de sa décision de mai 2015 de ne pas le porter ?
 - Nous avons appris au début de cette année que ces échanges n'avaient pu aboutir.

A la suite de quoi, au cours d'une nouvelle rencontre avec la Direction générale, il nous a été indiqué que, finalement, le département acceptait de porter le dossier. Ce qui a amené F.Martos à rédiger un projet de Cahier des charges impliquant plusieurs services du conseil Départemental à même de reprendre en totalité l'instruction de ce dossier.

Dans cette perspective, il était prévu que l'association se retrouvait, seulement, membre du tour de table des partenaires institutionnels ; son président devenant, en quelque sorte, l'« Ambassadeur » du projet.

Il est clair que l'intérêt porté par le département à ce projet de candidature à l'UNESCO est une très bonne nouvelle compte-tenu que son cahier des charges prescrit un portage robuste, si possible par une collectivité.

Notre association loi 1901 n'étant pas la structure ad-hoc, il sera, donc, important de poursuivre dans cette voie.

Toutefois, il m'est apparu qu'il ne serait pas souhaitable que notre association soit, à ce point, désintéressée à ce dossier, au stade où il en est. En effet, le cahier des charges de l'UNESCO prescrit, aussi, la nécessité d'une participation étroite à l'élaboration du projet des « intérêts privés » (c'est-à-dire les entreprises) et des populations locales.

Or, la nature même de notre association loi 1901 lui confère cette possibilité :

- de rechercher des partenariats privés.
- de mobiliser largement les populations.

C'est ce que nous avons commencé à faire au travers de partenariats privés, ainsi que d'opérations de communication et de concertation /grands publics (cf. notre forum de ce jour).

Rien n'est conclu, à ce jour, avec le département et je vous propose, dans un premier temps et en accord avec lui, de poursuivre notre action de façon à lui présenter, fin 2016, un dossier de préfiguration de cette candidature puis à nous entendre sur la participation de MDD, par la suite.

Dans cette perspective, il nous faudra, dans les mois qui viennent et jusqu'à la fin de l'année :

- Persévérer dans nos recherches de partenariats privés (entreprises /défiscalisation).
- Mettre en œuvre les premières réunions de terrain pour esquisser, secteur par secteur, les grandes lignes d'un nouveau projet de développement durable du tourisme
- Constituer un groupe de travail / « géologie » comme prévu dans la convention avec Géoazur afin de préciser les sites les plus remarquables et estimer leur apport en valeur ajoutée pour le territoire (Tourisme / rencontres scientifiques, géothermie, hydrominéralisme, vestiges miniers, risques...)

Voilà, si vous en êtes d'accord, ce que pourrait être notre plan de charges pour les mois à venir. Il nous faudra, bien sûr, rendre compte au fur et à mesure de nos actions au Conseil Départemental et garder un contact étroit avec M.Guy Martini, chaque fois que ce sera nécessaire.

En conséquence de quoi, nous vous proposons les orientations budgétaires suivantes pour 2016.

INTERVENTIONS de certains membres de l'association pour souligner et s'interroger sur :

- « les habitants du territoire des Maures sont-ils conscients du vrai et fort potentiel qu'ils ont sous leurs pieds ? L'un des premiers travail à faire est de susciter cette prise

de conscience par un maillage de lieux, mer, plaines massif mais aussi et sans doute par l'organisation de visites itinérantes de lieux, proches de chez nous, déjà gérés par un géoparc, que l'on n' a pas l'habitude d'aller voir ».

- Jean-Michel COUVE : « il faut que l'ensemble de la population s'approprié son territoire avec un sentiment d'appartenance et, de plus, une fierté de cette appartenance. C'est un travail de communication auquel l'association doit se consacrer.
- Stéphane GINER : il faut créer des expositions itinérantes qui puissent aller de communes en communes et organiser des conférences publiques concernant la spécificité de chaque territoire.

2.ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

En fonction de ces perspectives d'actions, nous vous proposons, pour cette année, un budget prévisionnel composé de deux volets : l'un consacré au fonctionnement de l'association, l'autre aux actions à engager pour le Géopark.

1 . Produits et cotisations

1. pour le collège 1 , communes : nombre d'habitants (recensement 2013, en vigueur à compter du 01 janvier 2015) x 0,40€/habitant
2. pour le collège 2, les organisations professionnelles : 153€
3. pour le collège 3 , les entreprises partenaires : 300€
4. pour le collège 4 , les citoyens 20€ par personne et 30€ pour un couple

	Population totale	
<i><u>Collège 1 : Communes</u></i>		12 519
Cabasse	1 962	785
Collobrières	1 979	792
La Garde-Freinet	1 865	746
Gonfaron	4 314	1 726
Grimaud	4 140	1 656
Le Plan de la Tour	2 808	1 123
Rayol-Canadel-sur-mer	727	291
Le Thoronet	2 434	974
Vidauban	11 065	4 426
<i><u>Collège 2 :Autres membres</u></i>		1 530
U.D.V.N.		153

Chambre de Commerce et d'Industrie du Var		153
Chambre d'Agriculture du Var		153
Chambre des Métiers du Var		153
F D Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var		153
CD Jeunes Agriculteurs du Var		153
Union Patronale du Var		153
Union Professionnelle Artisanale du Var		153
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var		153
DCA PACA		153
<u>Collège 4 Citoyens</u>		1 100
Citoyens		1000
<u>Collège 5 : Personnes ressources</u>		153
JM Couve		153

- **Charges**

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour 2016 tiendra compte :

- des honoraires du cabinet d'expertise comptable chargé également d'une mission administrative
- des assurances
- des locations de salles
- des frais de fournitures administratives, PTT, communications
- des frais de banque
- de la restructuration du site et de son hébergement

Le budget d'intervention devra prendre en compte des frais suivants :

- poursuite de l'étude de Michel CORSINI (2000€)
- mise en oeuvre de la convention avec le Syndicat Mixte des Monges pour les 6 mois à venir évaluée à 2.000€
- mobilisation, pour la même période, de la convention avec l'Université de Toulon avec évaluation des frais de déplacements de stagiaires d'étudiants universitaires pour 1.000€
- Conventonnement avec BDRH Conseils évaluée à 15.000€ (avant-projet de tourisme durable)
- Enfin pour lancer une communication grand public sur notre projet, le Forum organisé ce 3 juin 2016 a nécessité l'engagement des frais détaillés suivants dans le budget:
 1. Réception : 2.600
 2. Sténotypiste 1 584
 3. Communication presse 1 074

4.	Photographe	440
5.	Divers (frais PTT...)	154
	Total	5.852

Il nous est, en effet, apparu comme indispensable, après ces dernières années de travaux en interne d'engager une première campagne de communication grand public. Nous en devons les moyens à la contribution des Sociétés Sodiluc et Socodag (10.000€) conformément aux termes des conventions partenariales cosignées en 2015.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	2016
Cotisations membres	15 302
TOTAL RECETTES	15 302
Locations	-240
Fournitures administratives	-50
Assurances	-120
Site	-2 520
Mission administrative comptable etc	-6 240
Frais postaux, télécommunications, etc	-150
Frais divers de banque	-100
Provisions impayés	-612
TOTAL DEPENSES	-10 032

BUDGET ACTIONS	2016
Partenariats privés	30 000
TOTAL RECETTES	30 000
Fournitures administratives	-150
Forum du 03 juin 2016	-5 852
Convention Michel CORSINI	-2 000
Convention UTLN	-1 000
Convention syndicat mixte des Monges	-2 000
Convention Guy Castagné	-15 000
TOTAL DEPENSES	-26 002



	2014	2015	BUDGET PREVISIONNEL 2016
Cotisations membres	23 544	14 095	15 302
Partenariats		10 000	
Divers Produits	3 887	76	
Reprise/amortis et provisions	8 089		
TOTAL RECETTES	35 520	24 171	45 302

Achats			
Fonctionnement	-5 037	-8 128	-7 170
Mission assistance C. Départemental		-7 037	
Missions études		-1 500	-20 000
Dotation aux provisions	-1 200	-1 683	-612
Charges exceptionnelles	-1 709	0	
Réceptions Communications	-3 916	-159	-5 852
Déplacements			
Site			-2 400
Honoraires /Etudes			
TOTAL DEPENSES	-11 862	-18 507	-36 034
RESULTAT	23 658	5 664	9 268
REPORT FIN ANNEE	19 515	25 179	34 447

Carole BLION précise que dans l'éventualité où nous n'aurions pas l'intégralité des partenariats privés, et à la condition, que toutes les cotisations des communes soient entièrement réglées, les dépenses envisagées pour 2016 seraient certaines d'être couvertes.

INTERVENTIONS :

Annick NAPOLEON : constate que dans ce budget n'est pas intégrée la cotisation éventuelle de la communauté de communes « cœur du Var »

Jean-Michel COUVE : « effectivement, ce prévisionnel a été établi a minima, et nous espérons pouvoir avoir le soutien d'autres communauté de communes, et de partenariats privés supplémentaires, sachant que nous n'engagerons les dépenses que dans la mesure où nous serons assurés de disposer des fonds nécessaires.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel 2016 décide de l'adopter

Résolution adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15h45.